

Initiatives parlementaires

d'inflation, même si nous en avons eu beaucoup, pour qu'ils s'en servent de d'autres fins. Il y en a peut-être quelques-uns qui ont grand besoin de vêtements. Il y en a certainement.

Au printemps dernier, un homme dont le nom est honoré dans notre ville et parmi les anciens combattants, Gordon Olmstead, est venu au Parlement chercher quelque chose qu'on lui refuse depuis près d'un demi-siècle, la reconnaissance de ses services. Gordon Olmstead, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et prisonnier de guerre devrait avoir droit aux avantages offerts aux autres anciens combattants par un pays reconnaissant. Mais Gordon Olmstead a servi dans la marine marchande du Canada, et le gouvernement fédéral—et le Parlement—refusent toujours de reconnaître la contribution et les sacrifices de ceux qui ont servi dans cette flotte. M. Olmstead et d'autres anciens de la marine marchande ont comparu devant le comité de la Chambre des communes. Leur but est d'obtenir la reconnaissance légale de leur statut.

Gordon Olmstead a été prisonnier de guerre, il a été capturé par un sous-marin allemand et a passé des années dans un camp de prisonniers de guerre. Nous n'avons rien fait pour lui.

Tous les témoins que nous avons entendus, et les presque 200 lettres que j'ai reçues d'anciens de la marine marchande d'un bout à l'autre du Canada, arracheraient des larmes à un jury composé de banquiers.

Ce n'est pas pour rien que le titulaire du ministère des Transports au moment de la guerre avait déclaré que la marine marchande formait la quatrième arme des forces combattantes. À bord de beaucoup de navires de la marine marchande servaient quatre, cinq ou six membres de la Marine royale canadienne à titre de canoniers. À bord de ces mêmes navires servaient aussi des marins marchands qui avaient été formés par la Marine royale canadienne pour servir ces canons.

Qui dit qu'ils n'étaient pas astreints à la discipline militaire ni assujettis au droit militaire? Malheureusement, les allusions du ministre des Transports d'alors à cette quatrième arme des forces combattantes ont tôt fait de tomber dans l'oubli une fois la guerre terminée, en 1945. C'est à ce moment qu'il fallait rendre hommage à nos marins marchands et les récompenser, mais l'on a passé sous silence les services qu'ils ont rendus à la patrie.

Comme je l'ai signalé, les anciens combattants des forces armées régulières bénéficient de quelque 18 prestations. Or, les marins marchands ne touchent que quatre d'entre elles. Il faut absolument corriger cette injustice. C'est bien le moins que notre pays, notre Parlement et notre gouvernement puissent faire pour leur témoigner leur reconnaissance. Nous ne pouvons pas faire moins, parce que ce serait dégradant, non seulement pour eux,

mais aussi pour nous et pour tous les autres anciens combattants qui réclament unanimement que ces prestations soient accordées à ces marins marchands. On n'a même pas rendu les mêmes honneurs à ceux d'entre eux qui sont morts pour la patrie.

Pas un seul contribuable canadien s'est jamais opposé au versement de prestations à nos anciens combattants durant toutes ces années. Personne ne s'y opposera aujourd'hui et refusera d'aider à payer ces prestations supplémentaires à l'intention des marins marchands. Je défie mes collègues députés de trouver une seule personne qui s'oppose à une telle mesure.

Il faut faire quelque chose sans tarder. Mon projet de loi n'est absolument pas préjudiciable; il n'a aucune incidence financière parce qu'il comporte une disposition précisant que les mesures sont subordonnées aux crédits votés par le Parlement. Le gouvernement peut décider d'appliquer ou non cette disposition. C'est son droit. Je ne pousserai pas les hauts cris s'il décide, pour une raison ou une autre, de ne pas y donner suite. C'est sa prérogative, à titre de gouvernement.

En terminant, je voudrais dire que j'ai un autre objectif en présentant ce projet de loi. J'ai prié pour qu'il puisse franchir l'étape de la deuxième lecture, de façon que la Chambre puisse s'exprimer sur cette question. Je ne vais pas m'embarquer dans des querelles concernant les votes libres et autres absurdités du genre. Je sais qu'il y a, de part et d'autre de cette Chambre, des députés qui appuient ce projet de loi de manière non équivoque.

Mes collègues conservateurs et libéraux du Comité des affaires des anciens combattants n'ont pas hésité à le dire clairement. Les membres de la marine marchande sont des anciens combattants et devraient être reconnus à ce titre, un point c'est tout.

Puis-je faire une dernière observation? Si ce projet de loi pouvait franchir l'étape de la deuxième lecture, au moment de son étude en comité, j'offrirai au parti ministériel d'en faire un ordre émanant du gouvernement, de présenter la recommandation royale qui s'impose et de s'en attribuer le mérite. Cela ne m'importe absolument pas, pour autant que nous fassions quelque chose. J'en ai assez de ceux qui se traînent les pieds, de la procrastination, des complications et des atermoiements délibérés. Monsieur le Président, il faut cesser de nous dérober et de tout remettre à demain. Il faut faire quelque chose et le faire maintenant.

• (1620)

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, la mesure proposée continue de mettre en lumière le rôle vital et la vaillance des marins marchands en temps de guerre. Certains d'entre eux ont été frustrés par le peu d'attention que l'on a portée à leurs efforts en temps de guerre. À l'issue de la guerre, les fanfares ont joué et les foules se sont rassemblées pour saluer les membres des Forces